

SERVICE RESSOURCES HUMAINES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 OCTOBRE 2008

DELIBERATION

OBJET : désignation du directeur de la régie municipale de l'eau et de l'assainissement.

Rapporteur : Daniel BOILEAU

En application du règlement intérieur de la régie municipale eau et assainissement et de l'article L2221-10 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal, sur proposition du maire, de désigner le directeur de la régie.

Le directeur actuel étant admis à la retraite à compter du 1er janvier 2009, le maire propose de confier la mission de directeur de la régie à Julie Manceau, technicien principal, détachée actuellement à la régie comme adjointe au directeur.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **DONNE** son accord sur la proposition.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'Adjointe déléguée aux ressources
humaines,

Marie-Bernadette LE NEVE.